



Minisession de la Société botanique du Centre-Ouest

Association sans but lucratif fondée en 1888 et régie par la loi de 1901

Minisession phycologique – 2019 Estrans français et espagnols du Pays Basque du dimanche 29 septembre au mardi 1^{er} octobre 2019

Organisateur : Michèle DUPAIN (SBCO, SLB), Martine BRÉRET (SBCO).

Intérêt : La flore algale, sensiblement différente de celle de Ré ou d'Oléron, comporte des espèces nettement méridionales. Et les divers estrans y sont somptueux.

Coefficients : J1 à 11h27 : coeff. **113**, J2 à 12h11 : coeff. **116** et le J3 à 12h55 : coeff. **112**.

Secrétaire de session : Martine BRÉRET – martine.breret@sbco.fr - 07 86 99 86 66

Inscriptions : ouvertes à la SBCO, à la SLB, aux CBNSA et CBNPMP.

Programme : sortie sur le terrain les trois journées. Prévoir des bottes, poncho, petites boîtes portées dans une plus grande pour les spécimens, loupe, carnet de notes, appareil photos et pique-nique tiré des sacs.

Rendez-vous du 1^{er} jour : **9 h 30** parking de la plage d'Uhabia, côté plage. Prendre l'avenue d'Espagne puis la rue Maurice Pierre. Adresse pour le GPS : rue Maurice Pierre - 64210 Bidart

Hébergement : à la charge des participants et à proximité de Bidart (64) pour le covoiturage.

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la SBCO, onglet sessions

✂ -----

Minisession phycologique - 2019

Formulaire à joindre à votre règlement **après inscription sur <http://www.sbco.fr>**

Nom(s) et prénom(s) :

Adresse complète :

Code postal et ville :

Téléphone portable et mail :

joint à ce bulletin un chèque de **10 € (5 €** pour les moins de 30 ans avec photocopie de la carte d'identité) couvrant l'intégralité des frais de session **OU**

joint à ce bulletin un chèque de **20 €** pour les participants à titre **professionnel** (seule inscription permettant de bénéficier d'un certificat de présence).

Note importante : Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'inscription **sur le site de la SBCO**. Les inscriptions doivent être rapidement confirmées par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la SBCO. Seront prioritaires **les organisateurs de sessions passées et les volontaires pour la rédaction des comptes rendus placés en liste d'attente**. Vous devez être à jour de votre cotisation annuelle.

DÉSISTEMENT : pour éviter autant que possible les désistements tardifs : remboursement de 50% si annulation jusqu'à 30 jours avant la date de l'ouverture de la session. Pas de remboursement après cette date. Dans tous les cas, remboursement de 100% des frais de session si un remplaçant est trouvé.

Date : Signature :

UN chèque par session à envoyer au Secrétaire de session :

Martine BRÉRET - 8 rue Paul Cézanne - 17138 SAINT-XANDRE